



Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 180-21

Objet : *RS - Demande de subventions pour la réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leyse à Saint-Alban-Leyse et La Ravoire*

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leyse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 180-21

objet **RS - Demande de subventions pour la réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leysse à Saint-Alban-Leysse et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le pont de la Trousse situé sur les communes de Saint-Alban-Leysse et La Ravoire supporte l'avenue de Chambéry (ex-RN512) classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation de cet ouvrage.

En parallèle de l'étude de confortement du pont, le tracé de la voie verte de la Leysse est étudié afin de rendre plus attractif son itinéraire. En effet, le pont de la Trousse est un obstacle pour les usagers de la voie verte qui, pour le contourner, doivent emprunter le trottoir de l'avenue de Chambéry et traverser un carrefour à feux.

L'étude d'avant-projet menée en 2021 a précisé la consistance des travaux à mettre en œuvre :

- déconstruction / reconstruction de l'ouvrage aval,
- rénovation de l'ouvrage amont (reprise d'étanchéité, appuis, garde-corps, joints de chaussée),
- création d'un passage inférieur pour la voie verte de la Leysse,
- création de rampes d'accès dans les berges à l'amont et l'aval de l'ouvrage,
- raccordement à la voie verte.

Pour ces travaux, il est proposé de solliciter l'Etat pour une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ainsi que la Région, et tout autre financeur éventuel dont le dispositif de subventionnement rendrait éligible le projet de réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leysse.

Le cout prévisionnel de l'ensemble des travaux est estimé à 1 985 000 € HT. Compte tenu du calendrier de l'opération la demande de financement au titre de la DSIL 2022 portera sur la part ouvrage d'art de l'opération dont le coût travaux est estimé à ce jour à 1 607 480 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'autorisation des demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite l'Etat (DSIL 2022) pour une subvention la plus élevée possible au titre des travaux de réhabilitation du pont de la Trousse à Saint-Alban-Leysse et La Ravoire, ainsi que la Région et tout autre financeur éventuel,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 180-21

Objet de l'acte : RS - Demande de subventions pour la réhabilitation du pont de la Trousse et de la continuité de la voie verte de la Leysse à Saint-Alban-Leysse et La Ravoire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26384H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26384H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au